



MARDI LE 22 SEPTEMBRE 2020

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 à 19h00

AVIS PUBLIC EST DONNÉ qu'une séance extraordinaire soit tenue le jeudi 24 septembre 2020 à 19h00 à la salle secondaire (porte gauche de l'hôtel de ville) au 267 Notre-Dame et que suivant les mesures exceptionnelles, le port du masque est obligatoire pour rentrer dans la salle et pour vos déplacements à l'intérieur. Lorsque tout le monde auront pris place (merci de respecter la position des chaises) nous allons pouvoir enlever nos masques.

Les premiers citoyens arrivés sur place se verront une place attribués, les autres seront refusés. Prenez note que seulement 18 places sont présentement disponibles.

Dans l'éventualité du code ORANGE, la séance se fera à huis-clos.

Suivant que la séance extraordinaire est enregistrée, lors de la période de questions, merci de bien vouloir vous identifiez lorsque parole est à vous.

1. Présence et quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Expropriation de la parcelle du 59 St-Pierre No lot : 5 532 516 et mandat à l'arpenteur-géomètre ainsi qu'à Me Rino Soucy et un évaluateur agréé
4. Abrogation de la résolution 2020-09-10#03 / Arpenteurs-Géomètre rue St-Pierre
5. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
6. Levée de la séance

Signée ce 22 septembre 2020

Carole Barbier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole Barbier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en en affichant une copie, le 22 septembre, aux deux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 septembre 2020

Carole Barbier
Directrice générale et secrétaire-trésorière